



REGLEMENT INTERIEUR DELEGATION REGIONALE BRETAGNE FFPS BORD DE MER

En s'inscrivant aux concours organisés par la délégation régionale Bretagne FFPS mer les concurrents s'engagent à respecter le règlement intérieur défini ci-dessous.

Principe de base

Les concours inscrits au calendrier des compétitions participants à la sélection aux championnats de France ainsi que la coupe de Bretagne sont régis par le Règlement promulgué par la délégation nationale FFPS mer.

Tout participant à un concours organisé dans le cadre de la FFPS doit impérativement être inscrit dans l'application RECFISHING.

Code de bonne conduite

Lors des concours le respect et la bienveillance envers les commissaires est impérative, ce sont des bénévoles qui officient pour vous faciliter la vie lors des concours.

Il en est de même envers les autres participants au concours et notamment de l'organisateur.

Organisation et calendrier des concours

Le nombre de concours qualificatifs pour les Championnats de France et inscrits au calendrier de la FFPS prévu par saison est de dix.

Jusqu'à quatre concours peuvent être réalisés sur les digues ou quais.

La répartition des concours se fera le plus équitablement possible entre les différents clubs, en fonction de leurs souhaits et surtout dans un esprit fédéral.

En fin d'année et si possible lors du dernier concours du Championnat les présidents de Club ainsi que le président et le vice-président du comité régional mer se concertent pour l'élaboration du calendrier et la répartition des concours.

Les dates horaires et lieux prévisionnels des concours doivent parvenir au président avant le 31 décembre.

Compte tenu de la complexité administrative pour l'obtention des autorisations. Il est admis qu'en fonction des contraintes que certaines date et lieux de pêche soient modifiées ultérieurement.

Autorisations administratives

Les clubs organisateurs de concours sur le domaine public dans le cadre de la FFPS doivent impérativement solliciter au préalable la demande d'occupation temporaire « AOT » auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du département concerné par le concours de pêche.

Inscriptions des concurrents

Les inscriptions des concurrents doivent être faite auprès de son club de l'adhérent au plus tard le jeudi 20h précédent le concours.

Le club transmet à l'organisateur la liste de ses participants au plus tard avant 21h le jeudi précédent le concours.



REGLEMENT INTERIEUR DELEGATION REGIONALE BRETAGNE FFPS BORD DE MER

Tout compétiteur inscrit s'engage à être présent le jour de l'épreuve. Toute absence devra être dûment justifiée ; une raison majeure pourra être exceptionnellement prise en compte par le jury. Toutefois en cas d'absences répétées ou d'abus, le jury se réserve le droit de prononcer une sanction. Les frais d'inscription resteront dus, sauf décision contraire du jury.

Tirage au sort

Le tirage au sort peut être réalisé :

- Soit par tirage manuel sur le lieu du concours en présence des participants.
- Soit de manière électronique aléatoire après la clôture des inscriptions des participants, le résultat du tirage sera publié au plus tôt le samedi en soirée pour les concours du dimanche ou le vendredi en soirée pour les concours du samedi.
- En cas d'impondérable, postérieur au tirage au sort électronique et liés aux échanges internes entre compétiteur compétiteurs et présidents de clubs et sur présentation de justificatif, un tirage manuel sur le lieu du concours en présence des participants pourra être réalisé.

Pour les plages uniquement, les personnes handicapées ou rencontrant des difficultés à se déplacer peuvent demander, au préalable, d'être placées à proximité de l'entrée de la plage.

Le concurrent ayant tiré le numéro prédéterminé avant le tirage interverti sa place avec le demandeur de l'aménagement. La demande devra se faire lors de l'inscription pour chaque manche du championnat.

En cas d'absence au moment de son appel le concurrent pourra être considéré comme retardataire. L'organisations e réserve le droit de faire passer les concurrents suivants ou de demander à une autre personne de tirer un numéro à sa place, afin d'assurer le bon déroulement du tirage au sort.

Aucun nouveau tirage ne sera effectué au cours de l'épreuve, sauf décision exceptionnelle du jury

Distribution des emplacements de pêche

Le numéro un est placé à gauche de la plage ou de la digue en regardant la mer.

En ce qui concerne les digues ou quais, afin d'égaliser les chances les modalités suivantes s'appliquent :

- En début de concours placement dans l'ordre croissant les numéros impairs un, trois, cinq, etc.... puis les numéros pairs deux, quatre, six, etc....
- A la mi-temps, les positions sont inversées le numéro un va au numéro deux, le numéro deux va au numéro un et ainsi de suite.

Briefing des concurrents

Un briefing préalable au concours sera organisé afin de présenter le déroulement de l'épreuve, les consignes à respecter. La présence des concurrents à ce briefing est obligatoire.

Les informations communiquées lors de ce briefing font foi et complètent le présent règlement.

Le briefing a lieu 1h15 avant le début du concours.



REGLEMENT INTERIEUR DELEGATION REGIONALE BRETAGNE FFPS BORD DE MER






Rôle des commissaires

Le commissaire est chargé de mesurer les prises des participants et de les reporter sur le support de collecte de chaque concurrent.





Il veille au respect du règlement et en cas de difficulté, il prévient un des membres du jury et note sur la fiche commissaire ou autre support le constat des irrégularités ou des contestations. La prise de photographie est un plus pour la remontée de toute irrégularité, en aucun cas un compétiteur peut se substituer au commissaire.

Rôle des participants





Être un compétiteur responsable

-  être en règle (licence]
-  prendre connaissance du règlement du concours
-  être présent aux briefings
-  pêcher uniquement dans sa zone autorisée
-  avoir le matériel adapté aux conditions de mer ou de vent




Respecter le poisson

-  manipuler les poissons avec soin
-  limiter le temps hors de l'eau
-  relâcher les prises dans de bonnes conditions
-  ne pas mutiler ni conserver les poissons (sauf exception réglementaire)




Adopter un comportement fair-play

-  respecter les autres concurrents
-  éviter toute gêne volontaire ou involontaire
-  adopter un langage correct
-  respecter les décisions des commissaires et de l'organisation

Assurer sa sécurité et celle des autres

-  respecter les consignes de sécurité
-  s'adapter aux conditions météo
-  ne pas consommer alcool ou tabac sur le poste de pêche




Respecter l'environnement

-  ne laisser aucun déchet
-  préserver les berges et le milieu aquatique
-  respecter la faune et la flore



REGLEMENT INTERIEUR DELEGATION REGIONALE BRETAGNE FFPS BORD DE MER

Représenter l'esprit de la pêche sportive

-  partager une passion
-  accepter le résultat avec sportivité
-  contribuer à la bonne ambiance du concours

Jury des concours

Composition

- Président de la commission Bretagne FFPS mer,
- Vice-président de la commission Bretagne FFPS mer,
- Les trois présidents des clubs bord de mer.

Rôle :

Le jury du concours est la seule entité habilitée à prendre les décisions de sanctions concernant l'application du respect du règlement des concours.

Les décisions du jury seront prises après avoir entendu la ou les personnes concernées ainsi que les personnes susceptibles d'apporter un éclairage sur les faits contestés.

Le respect du jury est obligatoire. Toute attitude ou langage inapproprié suspendra immédiatement la prise de décision, laquelle sera reportée après examen du dossier par le jury et l'annonce du classement sera reportée.

Contestations et réclamations

Les réclamations intervenant lors d'un concours doivent être formulées par écrit et avant la proclamation des résultats. La fiche commissaire peut être utilisée pour tracer et conserver les réclamations.

Toute réclamation ultérieure à la proclamation des résultats ne sera pas retenue.

Classement concours

Application du tableau conversion-atlantique-nord-taille-poids de la FFPS.

Le calcul des points se fait en application de la règle nationale, et en attribuant 100 points au 1^{er} de l'épreuve.

Classement Régional

Le classement régional s'effectue par le cumul des points acquis sur les six meilleurs concours de la saison, le plus grand nombre de points devenant champion régional de l'année.

Les points du classement de chaque concours sont recalculés en ôtant de la liste les concurrents extérieurs au comité de Bretagne.

Classement régional trois sur cinq

Le premier au classement trois sur cinq est qualifié pour participer en qualité de représentant de la délégation Bretagne aux présélections pour les championnats du monde.



REGLEMENT INTERIEUR DELEGATION REGIONALE BRETAGNE FFPS BORD DE MER

Le classement se fait en totalisant les places obtenues sur les 3 meilleures années des 5 précédents années, en cas d'égalité le départage se fera au cumul des places obtenues sur les 5 dernières années.

Respect de la réglementation nationale et des arrêtés municipaux

En participant aux concours les concurrents s'engagent à respecter les règlements des autorités nationales ainsi que les arrêtés départementaux et municipaux.

En cas de non-respect, le concurrent assume toute la responsabilité de ses actes et décharge de fait le club organisateur ainsi que la délégation régionale de toute responsabilité.

Tabac-Vapotage-Alcool

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter sur le lieu de la compétition.

Cette interdiction s'applique dès l'arrivée sur la plage (ou digue, ou quai) et perdure jusqu'à la sortie du lieu de concours.

Si un participant souhaite fumer il devra :

- Prévenir son commissaire
- Sortir sa ligne de l'eau
- Quitter la plage ou la digue

La consommation de tabac, vapotage et alcool est également interdite sur les podiums lors de la remise des prix et palmarès.